



Appel à propositions

Petites subventions - appel restreint*

Hotspot de Biodiversité des Forêts Guinéennes de l'Afrique de l'Ouest

- Pays éligibles :** Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Sierra Leone
- Date d'ouverture :** Vendredi, 12 juillet 2024
- Date de clôture :** Vendredi, 2 août 2024, 23.59 GMT
- Budget du projet :** Maximum 50 000 USD par subvention
- Calendrier du projet :** Les projets peuvent commencer à partir du 1er octobre 2024 et doivent être terminés avant le 30 septembre 2025 (ils ne doivent donc pas durer plus de 12 mois).

Le CEPF et BirdLife International, en tant qu'équipe régionale de mise en œuvre (RIT) pour le hotspot, invitent les organisations de la société civile du hotspot de biodiversité des forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest à soumettre des propositions sous forme de lettres d'intention (LOI) pour petites subventions.

Ce financement fait partie d'un programme de transition entre l'investissement précédent du CEPF, maintenant terminé, dans la région de juillet 2016 à août 2022 et un nouveau programme, actuellement en cours de conception et qui devrait commencer au début de 2025. Le CEPF désigne ce nouveau programme sous le nom de GFWA III.

Lorsque le programme précédent a pris fin, les parties prenantes se sont réunies dans le cadre d'un processus d'évaluation finale qui a identifié, entre autres, des besoins urgents de financement immédiat. Maintenant que le CEPF a obtenu des fonds supplémentaires, il peut en utiliser une partie pour répondre à ces besoins immédiats. Cet appel à lettres d'intention n'est que le premier d'une série prévue pour les années à venir.

*** Cet appel à propositions est restreint**

Cet appel à lettres d'intention est volontairement limité. Les subventions ne seront accordées qu'en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Libéria et en Sierra Leone. Les parties intéressées d'autres pays doivent savoir que d'autres opportunités se présenteront à partir de 2025.

Cet appel à lettres d'intention est en outre limité aux bénéficiaires de subventions du CEPF dans le cadre de la phase d'investissement précédente. Les groupes listés ci-dessous sont réputés pour leur expérience dans la mise en œuvre de subventions selon les normes du CEPF et pour leur capacité à répondre aux besoins immédiats. Les organisations intéressées de ces quatre pays qui ne figurent pas dans la liste ci-dessous pourront répondre à d'autres appels à lettres d'intention à partir de 2025.

Dans le cadre de cet appel à propositions restreint, seules les organisations suivantes peuvent poser leur candidature :

- Centre d'Etudes, Formation, Conseils et Audits (Côte d'Ivoire)
- Conservation des Espèces Marines (Côte d'Ivoire)
- Nature Metrics (Côte d'Ivoire)
- SOS-Forêts (Côte d'Ivoire)
- A Rocha Ghana (Ghana)
- Ghana Wildlife Society (Ghana)
- Hen Mpoano (Ghana)
- Noé - Man&Nature (Ghana)
- Presbyterian University College Ghana (Ghana)
- Resourcetrust Network (Ghana)
- Society for the Conservation of Nature of Liberia (Libéria)
- Wild Chimpanzee Foundation (Libéria)
- Conservation Society of Sierra Leone (Sierra Leone)
- Muloma Women's Development Association (Sierra Leone)
- FFI (uniquement pour les projets de développement des capacités dans le cadre de SD4 - voir tableau 1)
- West Africa Civil Society Institute (uniquement pour les projets de développement des capacités dans le cadre de SD4 - voir tableau 1)

Il est conseillé aux candidats éligibles de lire le présent appel à propositions dans son intégralité.

CONTEXTE

Le [Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques \(CEPF\)](#) est une initiative conjointe de l'Agence française de développement, de Conservation International, de l'Union européenne, de la Fondation Hans Wilsdorf, du Fonds pour l'environnement mondial, du gouvernement japonais et de la Banque mondiale. L'un de ses objectifs fondamentaux est de veiller à ce que la société civile s'engage dans la conservation de la biodiversité.

Le hotspot de biodiversité des forêts guinéennes couvre 621 705 kilomètres carrés et peut être divisée en deux sous-régions : les forêts de Haute Guinée - de la Guinée à l'ouest, en passant par la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et, marginalement, le Bénin - et les forêts de Basse Guinée - d'une grande partie du sud du Nigeria, au sud-ouest du Cameroun, à São Tomé et Príncipe et aux îles au large de la Guinée équatoriale. Les forêts guinéennes abritent des niveaux impressionnants de biodiversité, avec des niveaux élevés de richesse en espèces et d'endémisme. Elles sont également confrontées à de nombreuses menaces qui pèsent sur la biodiversité et qui ont entraîné la perte de plus de 85 % du couvert végétal indigène.

Le CEPF est actuellement engagé dans un processus de mise à jour du Profil de l'écosystème du CEPF, qui servira de base à un nouvel investissement de 5 ans dans les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest (2025-2029). Dans le même temps, le CEPF souhaite donner un coup de fouet à son programme d'octroi de subventions dans la région, en s'appuyant sur les résultats obtenus par les bénéficiaires du CEPF au cours de la phase d'investissement précédente (voir également le rapport de performance [2016-2022, PDF 20 MB](#)). Pour cet appel à propositions, le CEPF utilisera toujours le Profil de l'écosystème 2015 ([en anglais PDF - 5.2 MB](#) et en [français PDF - 5.4 MB](#)).

CANDIDATS ÉLIGIBLES

Il s'agit d'un appel à propositions restreint.

- Seules les organisations figurant sur la liste ci-dessus peuvent poser leur candidature.
- Chaque organisation éligible ne peut soumettre qu'une (1) lettre de demande de renseignements dans le cadre de cet appel à propositions.

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

Le champ d'application du présent appel est limité aux types d'activités décrits ci-dessous.

Tableau 1 : Directions stratégiques et priorités d'investissement éligibles

Direction stratégique	Priorités d'investissement
1. Donner les moyens aux communautés locales de participer à la gestion durable des 40 sites prioritaires et de consolider la connectivité écologique à l'échelle du paysage	1.1 Renforcer l'élaboration et/ou la mise en œuvre de l'aménagement du territoire, du régime foncier et des réformes forestières en vue de faciliter la bonne gouvernance dans la gestion des réserves et des concessions communautaires et privées. 1.2 Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion participatifs qui favorisent la collaboration des parties prenantes dans la gestion des aires protégées. 1.3 Démontrer la création d'emplois et de moyens de subsistance durables pour les communautés locales qui agiront comme des incitations à la conservation des sites prioritaires (par exemple la domestication d'espèces sauvages, l'exploitation durable de forêts contrôlées localement, la récolte de produits forestiers non ligneux, l'agriculture durable, etc.)
2. Intégrer la conservation de la biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques du secteur privé dans les neuf corridors de conservation, aux niveaux local, sous-national et national	2.1 Entreprendre des travaux de recherche, d'analyse et de sensibilisation pertinents sur les politiques pour informer et influencer le développement de politiques publiques nationales de conservation, y compris sur la gestion des aires protégées, le paiement pour les services écosystémiques, la REDD+ et l'adaptation aux changements climatiques basée sur les écosystèmes. 2.2 Générer des informations pertinentes au niveau local sur les écosystèmes naturels (par exemple, les valorisations économiques des services écosystémiques) en vue d'influencer la prise de décisions politique et économique en faveur de leur conservation. 2.3 Faciliter les partenariats entre les communautés locales, le secteur privé et le gouvernement pour démontrer des modèles de meilleure pratique de l'exploitation minière, de la foresterie durable et de l'agriculture durable par les sociétés privées.
4. Renforcer les capacités des organisations locales de la société civile, notamment les Peuples Autochtones, les groupes de femmes et de jeunes, afin de conserver et de gérer la biodiversité d'importance mondiale	4.1 Renforcer la capacité des organisations de la société civile locale en matière de gestion financière, institutionnelle et de projet, de gouvernance organisationnelle, et de mobilisation de fonds. 4.2 Etablir et renforcer des organisations, associations et réseaux de conservation et de développement dirigés par des femmes visant à favoriser l'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles et le partage des avantages.

Orientations spécifiques pour le présent appel à propositions :

- Les projets proposés doivent se concentrer sur des **actions de conservation tangibles**, consolidant les impacts positifs sur la biodiversité. Les candidats devront s'assurer que les activités de leur projet s'appuient sur, et/ou amplifient, les réalisations en matière de conservation qui ont été faites au cours de leur précédente subvention financée par le CEPF dans le hotspot des Forêts Guinéennes d'Afrique de l'Ouest.
- Chaque projet proposé doit inclure une composante de **développement des capacités institutionnelles**, sur la base des résultats du dernier outil de suivi de la société civile complété par l'organisation candidate (le cas échéant). Il peut s'agir, par exemple, d'une formation en gestion financière, en communication ou en affaires juridiques, de l'élaboration d'un plan stratégique organisationnel ou d'un plan de collecte de fonds, de l'élaboration d'une politique en matière de ressources humaines et de bénévolat, de la création d'un site web, etc.
- Chaque projet proposé doit inclure une référence directe à la **Vision à long terme 2022** des forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest ([PDF - 2.5 MB](#)) en montrant un lien clair avec les étapes pertinentes et les objectifs de graduation énumérés dans le document.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- l'achat de terres, la réinstallation involontaire de personnes ou les activités qui ont un impact négatif sur les ressources culturelles physiques, y compris celles qui sont importantes pour les communautés locales.
- les activités ayant un impact négatif sur les populations autochtones ou lorsque ces communautés n'ont pas apporté leur soutien général aux activités du projet.
- l'enlèvement ou l'altération de tout bien culturel physique (y compris les sites ayant une valeur archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle unique).

Les activités proposées doivent respecter toutes les autres politiques sociales et de sauvegarde pertinentes, comme indiqué sur [le site web du CEPF](#).

PROCESSUS DE CANDIDATURE

Les demandes (lettres d'intention) doivent être rédigées en **anglais** ou en **français**. Veuillez **télécharger le formulaire de lettre d'intention** en [anglais](#) et en [français](#).

Les candidats doivent soumettre leur lettre de demande avant la date limite à CEPF-GFWA-RIT@birdlife.org. Vous recevrez un accusé de réception de l'ITR confirmant votre demande.

L'examen des lettres d'intention prendra environ trois semaines à compter de la date limite. Le comité d'examen sélectionnera les lettres d'intention les plus solides qui répondent aux critères d'éligibilité énoncés dans les sections ci-dessus. Tous les candidats recevront une réponse de l'ITR après l'examen de leur projet. Les demandes acceptées passeront à la deuxième étape et il leur sera demandé d'élaborer leur lettre d'intention avec un budget et un cadre logique plus détaillés. Les lettres d'intention définitivement approuvées se verront attribuer une petite subvention, avec un accord conclu entre BirdLife International, en tant qu'ITR pour la Zone Prioritaire des Forêts Guinéennes d'Afrique de l'Ouest, et l'institution du candidat (le "bénéficiaire"). Les subventions seront libellées en dollars américains et les accords de subvention seront rédigés en anglais.

COURS DE MAÎTRE

Les candidats présélectionnés devront assister à une formation CEPF Master Class les **9-10-11 septembre 2024 au Ghana**. Chaque candidat présélectionné devra envoyer à cette formation le chef de projet et le responsable financier proposés.

Cette formation est **obligatoire**. Si vous ne pouvez pas vous engager à suivre cette formation aux dates indiquées ci-dessus, vous ne devez pas soumettre votre candidature dans le cadre de cet appel à propositions.

MATÉRIAUX DE RÉFÉRENCE

Il est conseillé à tous les candidats d'examiner la **stratégie d'investissement du CEPF pour les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest** dans le **Profil de l'écosystème 2015** ([en anglais PDF - 5.2 MB](#) et en [français PDF - 5.4 MB](#)), et la **Vision à long terme pour les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest 2022** ([PDF - 2.5 MB](#)).

Le CEPF s'engage à intégrer la dimension de genre dans son portefeuille. Les candidats doivent concevoir des projets et rédiger des propositions qui prennent en compte les questions de genre dans la réalisation de leur impact sur la conservation. Le CEPF a développé plusieurs ressources qui peuvent aider les candidats à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sensibles au genre ([CEPF Boîte à outils sur le genre](#), PDF - 359 KB) et à comprendre ce que le CEPF recherche dans une proposition ([CEPF Gender Fact Sheet](#), PDF - 352 KB). Visitez la [page web CEPF et Genre](#) pour en savoir plus sur la manière dont le CEPF aborde la question du genre dans les projets qu'il soutient. L'intégration du genre dans votre projet sera un facteur d'évaluation.

Autres ressources utiles :

- [12 conseils pour financer votre idée de subvention](#)
- [Vidéos de formation du CEPF](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)

CONTACT

Si vous avez des questions sur cet appel à propositions, veuillez contacter le chef intérimaire de l'équipe régionale de mise en œuvre maaike.manten@birdlife.org. Les questions seront acceptées et répondues jusqu'au **vendredi 26 juillet 2024**.